

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du MERCREDI 28 AOUT 2019

L'an deux mille dix-neuf , le 28 Aout à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune de LE BURGAUD dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Laurent ZANETTI , le maire.

Date de convocation : 31 Juillet 2019

Présents : Julien Majorel, Didier Dumont, Jérôme Meilliere, Valérie François-Milhorat, Olivia Be, Simon Potié, Laurent Zanetti, Olivier Santalucia, Nathalie Palméro

Procuration : Sabrina Rouault à Simon Potié

Faustina Vergé à Nathalie Palméro

Secrétaire de séance : Laurent ZANETTI.

Note ajoutée le 11/09/2019 : Conformément à la volonté de la secrétaire de séance initiale, Nathalie PALMERO de ne « plus apparaître comme secrétaire de séance » dès lors « qu'étaient précisés les noms des conseillers adressant les Questions Diverses », le secrétaire de séance désigné est Laurent ZANETTI.

Vote du compte rendu du conseil municipal du 19 Juin 2019 : Voté à l'unanimité

1/ Convention prestation photocopieur

Vote pour convention de groupement de commandes pour une prestation de location et maintenance de photocopieurs par les services de la communauté de communes des hauts tolosans, et les communes adhérentes. But : obtenir de meilleurs tarifs sur les locations et maintenances des copieurs multifonctions. Même si la commune adhère à ce groupement il n'y a pas d'obligation d'achats.

Voté à l'unanimité

2/ Déplacement d'un appareil d'éclairage public

Il s'agit de déplacer l'éclairage qui se trouve sur la façade de la maison n°8 place de la halle de façon à permettre l'ouverture et la fermeture d'un volet sur la façade du n°10. Valider l'emplacement idéal entre le propriétaire et le SDEHG.

Cout total de la prestation: 413.00€ ttc

Prise en charge SDEGH 264€

TVA récupérée par le SDEHG : 65€

Partie à charge de la commune : 84€

Voté à l'unanimité

3/ Travaux toiture appartement avenue du 8 Mai

Suite à des infiltrations récurrentes dans l'appartement, il a été demandé des devis à 4 prestataires afin d'effectuer des travaux de réfection de la toiture – surface totale de toiture à rénover : 200m2

- EIRL CARBOUE Savenès - Total 16 500€ HT 19 800€ TTC – avec mise en place de tuiles neuves

- SARL BETIRAC LEZAT à Bretx Total – 9 892.00€ HT – 10 880.20€ TTC – avec repose des tuiles existantes

Demande de consultation de 2 autres prestataires pour comparaison – Suite de l'étude au prochain conseil municipal

4/ POOL routier communal 2019

Budget pour l'année 2019 attribué par la communauté de communes à la commune du Burgaud : 76530.48€TTC

- Continuité chemin de l'Esquerré – renforcement chaussée
- Chemin Larroque – Coté Galembrun
- Chemin du Coustou – Tranchées pour pluvial – renforcement chaussée
- Chemin du Pouchot – réduire la vitesse – renforcement de la chaussée – Passage de la vitesse à 50km – Contrôle vitesse par la gendarmerie
- Chemin de Praderes – remontée d'eau – enduit superficiel – purge de chaussée
- Chemin de Palassayre – mise en place de bas coté
- Parking école – création passage plateau à côté de l'abribus pour permettre à la famille Crespy d'accéder à leur terrain

5/ Recrutement contrat aidé

Renouvellement contrat aidé de Marjorie Dursapt pendant 1 an – Renouvellement accepté par pôle emploi – contrat 20h/semaine. Du 3/09/2019 au 2/09/2020. Convention à signer avec pôle emploi

Voté à l'unanimité

6/ Agent de remplacement

Renouvellement des agents en emplois occasionnels chaque 6 mois – Accord donné à Monsieur le Maire.

Voté à l'unanimité

7/ Participation classe découverte Le Burgaud

Projet classe découverte école Le Burgaud 108 élèves en Octobre – Cout total : 24 275€ pour 5 jours

Participation famille 110€/élève 11880€

Participation coopérative scolaire : 5000€

Participation APE : 1800€ ou 3600€ à confirmer

Participation Mairie St Cezert : 1000€

Participation Le Burgaud : 1500€

Vote à l'unanimité pour participation Mairie de 1500€

8/Convention Enedis prélèvement automatique

Demande de Enedis de signer une convention afin d'effectuer les règlements des factures par prélèvement et non plus par virement.

Voté à l'unanimité

9/ Répartition des sièges au Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Hauts Tolosans

Lors de la réunion du conseil communautaire de la Communauté de Communes en Juillet dernier la question de la répartition du nombre de siège par commune au sein du conseil pour le prochain mandat s'est posée.

Il y a 2 possibilités de calcul de la répartition des sièges :

- De droit commun selon l'article L5211-6-1 du Code général des collectivités territoriales : représentation proportionnelle à la plus forte moyenne, en fonction de la population de chaque commune
- Par accord local

Le conseil Communautaire demande le passage à la répartition par accord local

Celui-ci impose d'être accepté par le conseil municipal des 2 plus grosses communes du territoire. Ce système de calcul par accord local a été voté et accepté par les communes de Grenade et Merville

Population totale sur le territoire 33018 habitants / nombre de sièges à pourvoir 57

Dans le système de répartition des sièges par accord local, notre commune bénéficierait à nouveaux de 2 sièges.

Seuls les élus siégeant au Conseil Communautaire peuvent assister aux conseils, ils ne peuvent pas être remplacés par un autre élu de leur commune en cas d'empêchement. D'où l'importance pour la commune d'avoir au moins 2 sièges.

Voté à l'unanimité

10/ Questions diverses

- **Inauguration du city stade :**
Pas de nom de baptême prévu pour l'instant – Possibilité de le faire pour l'inauguration ou ultérieurement – Peut-être transmettre l'information via l'école pour que les enfants puissent faire des propositions de noms
Monsieur le Maire a confié la gestion de la partie restauration au comité des fêtes.
Sur la matinée, La MJC aura l'occasion de présenter ses activités sportives, Ribam'belle interviendra avec les petits et l'Association de Pêche sera également présente avec un bassin de pêche-initiation.
L'après-midi sera gérée par le constructeur KASO, autour de tournois sportifs divers et la journée se clôturera par un goûter.
- **Présence de boîtiers métalliques sur poteaux** aux entrées du village : Le département a installé ces boîtiers pour le comptage des véhicules sur route départementale
- **Questions sur la modification du PLU** (Plan Local d'Urbanisme)
Monsieur Le maire précise être satisfait de la venue des habitants lors de la présence des commissaires enquêteurs le 24 Aout.

1. Question posée par Monsieur Didier DUMONT : Pourquoi une enquête publique sur 15 jours seulement ?

Réponse : Le projet n'étant pas soumis à enquête environnementale Monsieur le maire et les conseillers en charge, sur avis du cabinet de géomètres experts, ont choisi de s'en tenir à la durée initiale prévue dans ce cas, qui est de 15 jours.

2. Remarque formulée par Madame Nathalie PALMERO et Monsieur Didier DUMONT : Choix de la période pour l'enquête publique (pendant les vacances et semaine de la rentrée scolaire) « peu judicieuse ».

Réponse : A l'inverse, Monsieur le maire et ses adjoints ont considéré qu'à une semaine de la rentrée, la grande majorité des foyers fait habituellement le choix de rentrer de vacances, précisément pour préparer la rentrée scolaire. Enfin, il a été considéré le fait que le délai de prévenance de six semaines avant la fin de l'enquête permettait aux personnes qui le souhaitent de s'organiser pour être présentes sur l'une ou l'autre des deux dates de rdv proposées avec le commissaire enquêteur.

3. Les conseillers Nathalie PALMERO et Didier DUMONT ont évoqué de « Nombreuses erreurs de rédaction sur le projet » :

Réponse : Monsieur le maire a rappelé qu'en son état actuel d'avant-projet, des corrections n'étaient pas exclues. Monsieur le maire a insisté sur le fait que le rôle de l'enquête publique serait précisément de pouvoir identifier et apporter, le cas échéant, les ajustements souhaités (sous réserve de leur conformité aux exigences légales et réglementaires).

4. Question posée par Madame Nathalie PALMERO : Pourquoi des parcelles de 400 à 700 m² sur le projet d'aménagement terrain Lemengu ? Réponse apportée par Monsieur le maire : la surface des parcelles est susceptible d'évolution, les propositions actuelles n'étant qu'au stade de l'avant-projet. Des négociations tripartites entre Mairie/Propriétaire/Aménageur sont ouvertes depuis plusieurs mois, la position de la Mairie étant de parvenir à un projet respectueux d'une certaine diversité sociale, avec des terrains accessibles à des foyers modestes (petites parcelles) en complément d'autres, plus grands, accessibles à des foyers plus aisés.

5. Question sur futur projet d'aménagement route d'Aucamville (zone Ub) :

Ce terrain est situé en zone constructible Ub. Ce nouveau projet fait suite au décès de la propriétaire et de la succession en suivant.

Monsieur le maire a rencontré le propriétaire héritier afin de définir avec lui un calendrier de mise en œuvre du projet postérieur à celui du terrain de Lemengu et compatible avec la croissance de la commune.

Monsieur le maire a rappelé les enjeux associés au développement de la commune, au premier rang desquels figure la sauvegarde de notre école et, plus largement de notre RPI. Il a également rappelé qu'en présence d'une fermeture de classe dès cette année à Saint-Cézert (absence de développement démographique de cette commune), il était irresponsable de ne pas relancer l'arrivée de nouveaux habitants, avec la menace de voir fermer, en suivant, une classe sur notre propre école.

Monsieur le maire a factuellement rappelé qu'en six années de mandat, aucune opération de lotissement n'avait été réalisée avant le projet de modification du PLU, conformément à son engagement de modérer l'agrandissement de notre commune.